ENGLISH

Questions?

KIOSQUE BACLO
Santé Canada

BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE DE SANTÉ CANADA & OUTILS D'ANALYSE DE LA PARTIE VII DE LA LLO

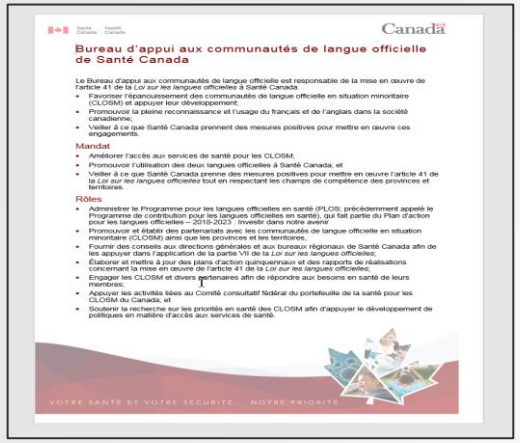

Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* à Santé Canada :

- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et appuyer leur développement;
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne;
- Veiller à ce que Santé Canada prennent des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements.

Mandat

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM;
- Promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à Santé Canada; et
- Veiller à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* tout en respectant les champs de compétence des provinces et territoires.

Rôles

- Administrer le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS; précédemment appelé le Programme de contribution pour les langues officielles en santé), qui fait partie du Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir
- Promouvoir et établir des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que les provinces et les territoires;
- Fournir des conseils aux directions générales et aux bureaux régionaux de Santé Canada afin de les appuyer dans l'application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*;
- Élaborer et mettre à jour des plans d'action quinquennaux et des rapports de réalisations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
- Engager les CLOSM et divers partenaires afin de répondre aux besoins en santé de leurs membres;
- Appuyer les activités liées au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la santé pour les CLOSM du Canada; et
- Soutenir la recherche sur les priorités en santé des CLOSM afin d'appuyer le développement de politiques en matière d'accès aux services de santé.

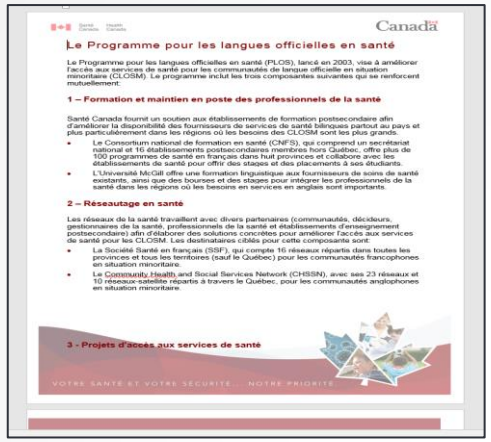

Le Programme pour les langues officielles en santé

Le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), lancé en 2003, vise à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le programme inclut les trois composantes suivantes qui se renforcent mutuellement :

1 – Formation et maintien en poste des professionnels de la santé

Santé Canada fournit un soutien aux établissements de formation postsecondaire afin d'améliorer la disponibilité des fournisseurs de services de santé bilingues partout au pays et plus particulièrement dans les régions où les besoins des CLOSM sont les plus grands.

- Le Consortium national de formation en santé (CNFS), qui comprend un secrétariat national et 16 établissements postsecondaires membres hors Québec, offre plus de 100 programmes de santé en français dans huit provinces et collabore avec les établissements de santé pour offrir des stages et des placements à ses étudiants.
- L'Université McGill offre une formation linguistique aux fournisseurs de soins de santé existants, ainsi que des bourses et des stages pour intégrer les professionnels de la santé dans les régions où les besoins en services en anglais sont importants.

2 – Réseautage en santé

Les réseaux de la santé travaillent avec divers partenaires (communautés, décideurs, gestionnaires de la santé, professionnels de la santé et établissements d'enseignement postsecondaire) afin d'élaborer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM. Les destinataires ciblés pour cette composante sont :

- La Société Santé en français (SSF), qui compte 16 réseaux répartis dans toutes les provinces et tous les territoires (sauf le Québec) pour les communautés francophones en situation minoritaire.
- Le Community Health and Social Services Network (CHSSN), avec ses 23 réseaux et 10 réseaux-satellite répartis à travers le Québec, pour les communautés anglophones en situation minoritaire.

3 - Projets d'accès aux services de santé

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ.

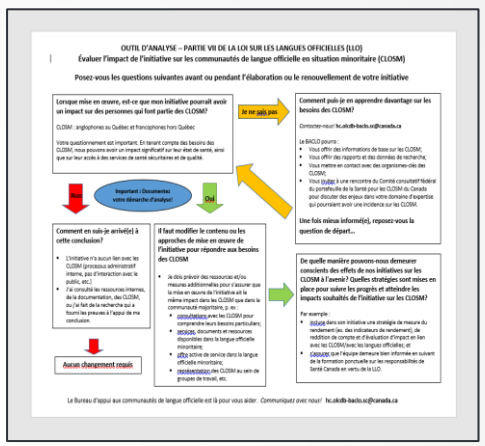

OUTIL D'ANALYSE – PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

Évaluer l'impact de l'initiative sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Posez-vous les questions suivantes avant ou pendant l'élaboration ou le renouvellement de votre initiative

Lorsque mise en œuvre, est-ce que mon initiative pourrait avoir un impact sur des personnes qui font partie des CLOSM?

CLOSM : anglophones au Québec et francophones hors Québec

Votre questionnement est important. En tenant compte des besoins des CLOSM, nous pouvons avoir un impact significatif sur leur état de santé, ainsi que sur leur accès à des services de santé sécuritaires et de qualité.

Je ne sais pas

Comment puis-je en apprendre davantage sur les besoins des CLOSM?

Contactez-nous! hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca

Le BACLO pourra :

- Vous offrir des informations de base sur les CLOSM;
- Vous offrir des rapports et des données de recherche;
- Vous mettre en contact avec des organismes-clés des CLOSM;
- Vous inviter à une rencontre du Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les CLOSM du Canada pour discuter des enjeux dans votre domaine d'expertise qui pourraient avoir une incidence sur les CLOSM.

Une fois mieux informé(e), reposez-vous la question de départ...

Non

Important : Documentez votre démarche d'analyse!

Oui

Comment en suis-je arrivé(e) à cette conclusion?

- L'initiative n'a aucun lien avec les CLOSM (processus administratif interne, pas d'interaction avec le public, etc.)
- J'ai consulté les ressources internes, de la documentation, des CLOSM, ou j'ai fait de la recherche qui a fourni les preuves à l'appui de ma conclusion.

Aucun changement requis

Il faut modifier le contenu ou les approches de mise en œuvre de l'initiative pour répondre aux besoins des CLOSM

- Je dois prévoir des ressources et/ou mesures additionnelles pour s'assurer que la mise en œuvre de l'initiative ait le même impact dans les CLOSM que dans la communauté majoritaire, p. ex :
  - consultations avec les CLOSM pour comprendre leurs besoins particuliers;
  - services, documents et ressources disponibles dans la langue officielle minoritaire;
  - offre active de service dans la langue officielle minoritaire;
  - représentation des CLOSM au sein de groupes de travail, etc.

De quelle manière pouvons-nous demeurer conscients des effets de nos initiatives sur les CLOSM à l'avenir? Quelles stratégies sont mises en place pour suivre les progrès et atténuer les impacts souhaités de l'initiative sur les CLOSM?

Par exemple :

- Inclure dans son initiative une stratégie de mesure du rendement (ex. des indicateurs de rendement), de reddition de compte et d'évaluation d'impact en lien avec les CLOSM (avec les langues officielles); et
- Ensuivre que l'équipe demeure bien informée en suivant de la formation ponctuelle sur les responsabilités de Santé Canada en vertu de la LLO.

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est là pour vous aider. *Communiquez avec nous!* hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca

OUTIL DE SOUTIEN POUR L'ANALYSE D'IMPACT SUR LES LANGUES OFFICIELLES

PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Objectif : Mémoire au Cabinet ____

Soumission au Conseil du Trésor ____

Compétent par (indiquer nom de la direction) _____

Date de soumission : ____

La Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) stipule que le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

À Santé Canada, l'application de la Partie VII implique, d'une part, l'amélioration de l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et, d'autre part, leur inclusion dans toute initiative nationale, lorsque pertinent.

Trois principes guident les activités reliées à l'amélioration de l'accès aux services de santé dans les CLOSM soit l'équité, la qualité des services et la sécurité du patient dans sa langue de préférence.

L'objectif du présent outil est de permettre de répondre aux exigences reliées à la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles (LLO)* et de soutenir les employés pour compléter l'analyse d'impact nécessaire lors du développement d'un mémoire au Cabinet ou d'une présentation au Conseil du Trésor en vue d'obtenir une attestation.

Le présent outil, une fois complété sera remis au Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) qui procédera à l'attestation.

Pour toute question ou besoin de clarification, veuillez contacter le BACLO à l'adresse ci-dessous : hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca.

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Titre du dossier

Description/Objectif de l'initiative

Nature du dossier

Politique ___ Service ___

Programme ___ Autre (SVP, veuillez préciser) _____

Loi/Réglementation ___

1 | Page

Recherche et Mécanismes de consultation

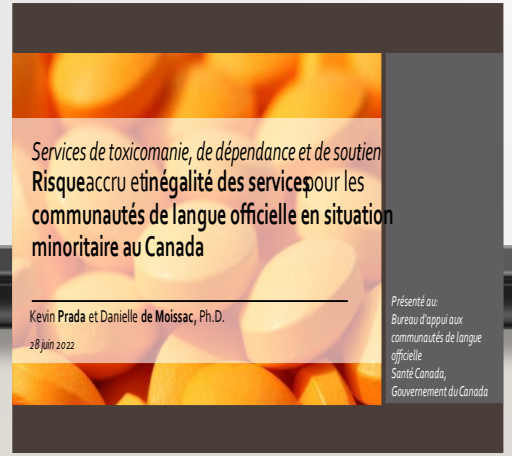

Services de toxicomanie, de dépendance et de soutien

Risque accru et inégalité des services pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada

Kevin Prada et Danielle de Moissac, Ph.D.

28 juin 2022

Présenté au: Bureau d'appui aux communautés de langue officielle Santé Canada, Gouvernement du Canada

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Bureau d'appui aux communautés de langue officielle
Direction des programmes et des politiques de soins de santé
Direction générale de la politique stratégique

2021

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ.

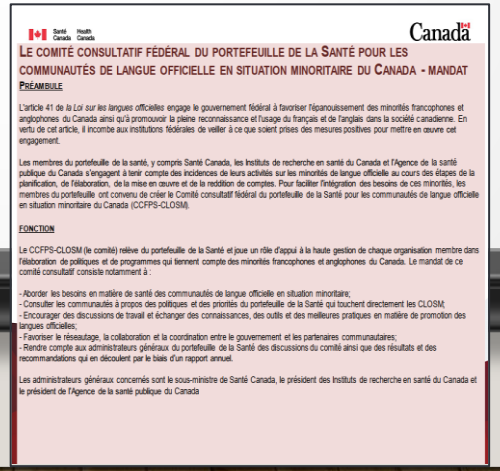

LE COMITÉ CONSULTATIF FÉDÉRAL DU PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ POUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE DU CANADA - MANDAT

PRÉAMBULE

L'article 41 de *la Loi sur les langues officielles* engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En vertu de cet article, il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement.

Les membres du portefeuille de la santé, y compris Santé Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Agence de la santé publique du Canada s'engagent à tenir compte des incidences de leurs activités sur les minorités de langue officielle au cours des étapes de la planification, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la reddition de comptes. Pour faciliter l'intégration des besoins de ces minorités, les membres du portefeuille ont convenu de créer le Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (CCFPS-CLOSM).

FONCTION

Le CCFPS-CLOSM (le comité) relève du portefeuille de la Santé et joue un rôle d'appui à la haute gestion de chaque organisation membre dans l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte des minorités francophones et anglophones du Canada. Le mandat de ce comité consultatif consiste notamment à :

- Aborder les besoins en matière de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Consulter les communautés à propos des politiques et des priorités du portefeuille de la Santé qui touchent directement les CLOSM;
- Encourager des discussions de travail et échanger des connaissances, des outils et des meilleures pratiques en matière de promotion des langues officielles;
- Favoriser le réseautage, la collaboration et la coordination entre le gouvernement et les partenaires communautaires;
- Rendre compte aux administrateurs généraux du portefeuille de la Santé des discussions du comité ainsi que des résultats et des recommandations qui en découlent par le biais d'un rapport annuel.

Les administrateurs généraux concernés sont le sous-ministre de Santé Canada, le président des Instituts de recherche en santé du Canada et le président de l'Agence de la santé publique du Canada

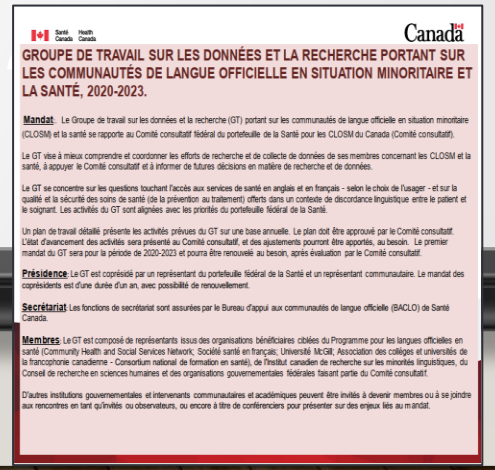

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET LA RECHERCHE PORTANT SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE ET LA SANTÉ, 2020-2023.

Mandat : Le Groupe de travail sur les données et la recherche (GT) portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la santé se rapporte au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les CLOSM du Canada (Comité consultatif).

Le GT vise à mieux comprendre et coordonner les efforts de recherche et de collecte de données de ses membres concernant les CLOSM et la santé, à appuyer le Comité consultatif et à informer de futures décisions en matière de recherche et de données.

Le GT se concentre sur les questions touchant l'accès aux services de santé en anglais et en français - selon le choix de l'usager - et sur la qualité et la sécurité des soins de santé (de la prévention au traitement) offerts dans un contexte de discordance linguistique entre le patient et le soignant. Les activités du GT sont alignées avec les priorités du portefeuille fédéral de la Santé.

Un plan de travail détaillé présente les activités prévues du GT sur une base annuelle. Le plan doit être approuvé par le Comité consultatif. L'état d'avancement des activités sera présenté au Comité consultatif, et des ajustements pourront être apportés, au besoin. Le premier mandat du GT sera pour la période de 2020-2023 et pourra être renouvelé au besoin, après évaluation par le Comité consultatif.

Présidence: Le GT est coprésidé par un représentant du portefeuille fédéral de la Santé et un représentant communautaire. Le mandat des coprésidents est d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement.

Secrétariat: Les fonctions de secrétariat sont assurées par le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) de Santé Canada.

Membres: Le GT est composé de représentants issus des organisations bénéficiaires ciblées du Programme pour les langues officielles en santé (Community Health and Social Services Network; Société santé en français; Université McGill; Association des collèges et universités de la francophonie canadienne - Consortium national de formation en santé), de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, du Conseil de recherche en sciences humaines et des organisations gouvernementales fédérales faisant partie du Comité consultatif.

D'autres institutions gouvernementales et intervenants communautaires et académiques peuvent être invités à devenir membres ou à se joindre aux rencontres en tant qu'invités ou observateurs, ou encore à titre de conférenciers pour présenter sur des enjeux liés au mandat.